

Communication de Monsieur Georges Poull



Séance du 14 octobre 2016



La naissance des Monuments historiques en Lorraine (1830-1848)

La France a célébré en 2013, probablement trop discrètement, le centenaire de la promulgation de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques qui demeure la clef de voûte de notre droit de protection du patrimoine. La première liste de 1090 monuments historiques classés, dont 30 lorrains, date néanmoins de 1840, et le vocable de monument historique apparaît pour la première fois dans une publication parue sous la Révolution.

La constitution du cadre administratif, juridique et financier de la conservation, les conditions d'élaboration de la doctrine de restauration des édifices, ont bien sûr été étudiées au niveau national. En revanche les circonstances de leur déclinaison locale ont été peu explorées.

Dans cette histoire, le rôle de la Monarchie de Juillet, et des hommes qui l'ont servie, fut essentiel et déterminant. C'est pourquoi j'en ferai le cadre historique de mon propos.

Comment la politique patrimoniale qu'elle définit s'appliqua-t-elle dans notre région et avec quels moyens, quels sont les hommes qui en conduisirent l'action, quels furent les premiers monuments historiques lorrains et les circonstances de leur classement, enfin quel bilan en tirer pour la Lorraine? Telles sont les principales questions que je me suis donc posées et auxquelles, à partir des sources conservées à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine et aux archives des quatre départements lorrains, je vais m'efforcer de répondre.

La naissance

Si la Monarchie de juillet se montra dès son instauration soucieuse de l'état calamiteux dans lequel se trouvait le patrimoine de notre pays, son œuvre est aussi le fruit d'une longue maturation.

Je ne peux évidemment retracer ici les étapes de l'éveil de la conscience patrimoniale de l'opinion dont les prémices apparaissent dès le début du XVIII^e siècle, mais je me dois en revanche de rappeler que si l'idée qu'il existe un patrimoine essentiel à la conscience nationale et qu'il convient de le sauvegarder finit par aboutir, c'est en particulier grâce à l'essor des sociétés savantes. De toutes celles qui virent le jour, la Société des antiquaires de Normandie fondée en 1823 par Arcisse de Caumont, qui fut aussi à l'origine de la Société Française d'Archéologie, et l'auteur en 1824 de l'Essai sur l'Architecture du Moyen Âge, dont les principes demeurèrent immuables, fut en quelque sorte le parangon.

La création de la fonction d'Inspecteur général des Monuments historiques

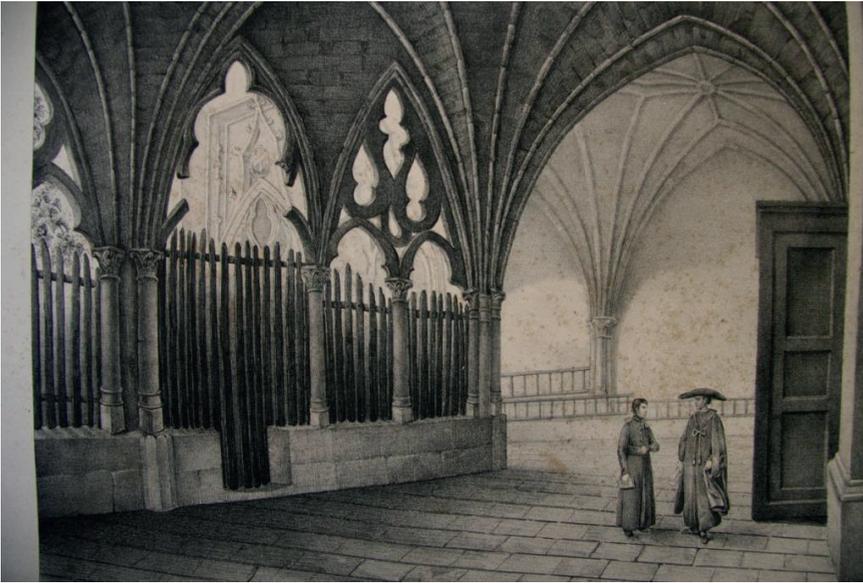
La mission

La circulaire de Guizot, annonçant aux préfets la création de la fonction d'Inspecteur général des Monuments historiques quelques semaines après son arrivée au pouvoir le 29 octobre 1830, en atteste. Le ministre de l'Intérieur les y incite à favoriser « *la formation de réunions analogues à la société des Antiquaires de Normandie dans les localités importantes. Vous vous attacherez, monsieur le Préfet, à cultiver les dispositions qui se développeraient dans ce but parmi les personnes influentes de votre département* ».

Ce texte peut être considéré comme l'acte fondateur de l'action de l'État en faveur du patrimoine.

Dans un rapport qu'il adresse au roi, Guizot définit la mission de l'Inspecteur général : « *Parcourir successivement tous les départements de la France, s'assurer sur les lieux de l'importance historique ou du mérite d'art des monuments, recueillir tous les renseignements qui se rapportent à la dispersion des titres ou des objets accessoires qui peuvent éclairer sur l'origine, les progrès ou la destruction de chaque édifice... éclairer les propriétaires et les détenteurs sur l'intérêt des édifices dont la conservation dépend de leur soin et stimuler enfin, en le dirigeant, le zèle de tous les conseils de département et de municipalité de manière à ce qu'aucun monument d'un mérite incontestable ne périclite par cause d'ignorance et de précipitation et de manière aussi à ce que la bonne volonté des autorités ou des particuliers ne s'épuise pas sur les objets indignes de leur soin* ».

Autrement dit : inventorier et conserver à lui tout seul la totalité du patrimoine national... tiré ou porté par un cheval.



Nommé au poste le 23 octobre 1830 , le premier titulaire de la charge sera Ludovic Vitet, jeune historien d'art de 28 ans, proche de Guizot, Normand comme lui, et formé très tôt à l'archéologie du Moyen Âge à Caen auprès d'Arcisse de Caumont.

Six jours plus tard, une circulaire informe chaque préfet de cette nomination et l'invite à faciliter la tâche du nouvel inspecteur chaque fois qu'il se rendra dans son département.

Dans ce texte, les préfets reçoivent aussi pour instructions, *« de faire le choix des personnes de votre département que vous jugerez les plus versées dans l'étude des monuments et les plus capables de veiller par amour de l'art à leur conservation... Elles recevront le titre de correspondant du Ministre de l'intérieur pour la conservation des Monuments historiques et leur nom sera inscrit dans l'almanach royal »*.

L'Inspecteur général des Monuments historiques n'est donc pas tout à fait seul. On ressent le besoin d'un relais de compétences déconcentrées aux côtés du préfet.

Les premiers correspondants départementaux

Le bilan de cette première génération de correspondants, dont les nominations devaient intervenir dans chaque localité principale, sera mince. J'ai choisi dans les archives de Meurthe-et-Moselle deux exemples des difficultés à trouver les compétences nécessaires chez les notables qui consentent à accepter cette mission.

Ainsi en réponse au préfet Stanislas-Michel-François Vallet de Merville (9 août 1830-1^{er} février 1831) qui les saisit le 9 décembre 1830, les courriers du sous-préfet de Sarrebourg et du sous-préfet de Lunéville sont révélateurs.

Le premier réagit le 14 décembre en ces termes: *«Je doute que personne dans cet arrondissement ne se soit jusqu'à présent sérieusement livré à l'étude des antiquités qu'il renferme. Il est donc difficile de désigner un homme ayant déjà les connaissances spéciales qu'il serait nécessaire qu'il possède»*. Néanmoins soucieux d'apporter une réponse, il poursuit: *«J'estime qu'on fera un choix utile en confiant ces fonctions à M. Friant, pharmacien à Sarrebourg, qui, par amour de l'art, les remplira avec beaucoup de zèle et d'intelligence»*.

Quant au sous-préfet de Lunéville, il répond le 24 décembre lui aussi, en termes savoureux: *«La personne de cet arrondissement qui me paraît convenir le mieux au but que se propose M. le Ministre de l'intérieur est M. Charles François Guibal, notaire à Lunéville et ancien élève de l'école polytechnique... Bien qu'il n'ait jamais fait des monuments une étude particulière, il s'est fort occupé de l'application de la géométrie aux beaux-arts et les loisirs que son aisance lui procure, lui permettront d'acquérir avec le zèle qui le caractérise les nouvelles connaissances qui lui deviendront nécessaires»*.

Les archives sont muettes sur les conditions de nomination de ces premiers correspondants dans les autres départements. J'ai néanmoins découvert l'existence de deux Meusiens dans les arrondissements de Saint-Mihiel et de Verdun, qui, en 1837, seront apparemment les seuls à répondre au Préfet de la Meuse dans le contexte de l'élaboration de la première liste des monuments historiques classés. Dans les Vosges, la Société d'émulation du département exercera aussi cette fonction.

Le rôle de ces premiers correspondants sera en tout cas assez informel et contrairement à la génération qui les remplacera, les archives ne conservent quasiment aucune trace de leur action. C'est pourquoi leur mission sera redéfinie en 1839.

Les premiers pas : 1830-1837

Ludovic Vitet ne franchira pas le cap de son quatrième anniversaire dans les fonctions d'Inspecteur général. Attiré par une carrière politique il démissionnera en avril 1834. Son bilan d'Inspecteur général des Monuments historiques n'est pas pour autant négatif, même si la Lorraine n'en est pas partie prenante.

Ainsi ne relève-t-on aucune église de notre région parmi les vingt qu'il retient pour le sauvetage par l'État d'églises monumentales, en demandant qu'elles soient déclarées « monuments nationaux ».

Mérimée qui lui succède, est nommé par Thiers, nouveau ministre de l'Intérieur, le 27 mai 1834. Il a 31 ans et il écrit à son ami Sutton Sharp : « *La situation convient à mes goûts, à ma paresse et à mes idées de voyage* ».

Doté néanmoins d'une énorme capacité de travail et d'une grande intelligence, il disposera d'un temps long pour presque tout inventer. Il occupera ses fonctions jusqu'en 1860 en traversant les régimes grâce à son amitié avec Madame de Montijo, mère de la future impératrice. C'est néanmoins avant le Second Empire qu'il accomplira son œuvre essentielle, parcourant inlassablement la France chaque année en 19 longues tournées jusqu'en 1852.

Deux périodes caractérisent l'action de Mérimée avant le Second Empire :

- De 1834 à 1837. Ces années sont essentiellement marquées par la découverte du territoire qu'il inventorie, et l'identification des édifices dont la sauvegarde est impérieuse. Il prend aussi la mesure des oppositions et des obstacles que les intérêts particuliers, l'ignorance et la bêtise suscitent à l'encontre de son action.

C'est l'époque où il écrit que le métier d'Inspecteur général s'assimile à une *Vox clamans in deserto*.

Durant cette période, Mérimée ne jugera pas opportun de consacrer une tournée spécifique à la Lorraine qu'il a déjà parcourue dans le cadre d'un voyage officiel dans la suite du roi en juin 1831, s'arrêtant notamment à Epinal, Nancy et Metz.

Néanmoins, lors de la troisième tournée qu'il décidera de consacrer au grand Est en 1836, du 14 mai à début août, il s'arrêtera deux fois à Metz, ainsi qu'à Thionville et Sierck. Il reviendra en Lorraine au cours d'une autre tournée en 1846, pour visiter les monuments classés de la Meuse et ceux du nord-ouest des Vosges, y compris la chapelle de Bermont à Greux, liée à l'histoire de Jeanne d'Arc. Il y fera aussi des visites ponctuelles sur demande de la Commission ou du ministre, à Jouy et Toul. C'est relativement peu au regard de son intense activité.

- De 1837 à 1846. L'expérience acquise par Mérimée va favoriser le développement d'un arsenal réglementaire extrêmement conséquent, à l'origine de ce que l'on a coutume d'appeler aujourd'hui encore Les Monuments Historiques. Il obtiendra aussi un quadruplement du budget.

Le classement des Monuments historiques

La circulaire que le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, envoie en effet aux préfets le 10 août 1837, est la seconde brique fondatrice de l'histoire de la construction juridique dont relève la protection des Monuments historiques, en ce sens qu'elle arrête la notion de classement.

Le ministre y invite ainsi les préfets à lui faire connaître *« les anciens monuments qui existent dans leur département, l'époque de leur fondation, le caractère de leur architecture et les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Vous les classerez, ajoute-t-il, dans leur ordre d'importance et vous indiquerez les sommes qui seraient nécessaires pour les conserver ou remettre en bon état »*.

Et le ministre conclut : *« le fruit de vos recherches sera soumis à une commission que je viens d'instituer, et je me ferai un plaisir de diriger les fonds dont je puis disposer vers les départements qui ont le mieux apprécié l'importance de ce travail. J'espère que votre réponse pourra me parvenir dans l'espace d'un mois à dater de la réception de ma lettre »*.

Vous l'aurez compris, cette circulaire est à l'origine du classement, terme employé pour la première fois dans un document officiel et dont la dimension juridique s'enrichira au fil du temps. Dans l'esprit des rédacteurs du texte, le classement est d'abord d'ordre budgétaire et financier et a pour objet de faciliter le travail administratif pour répondre à des situations d'urgence. Le mot s'appliquera cependant très vite aux monuments eux-mêmes et servira à conférer la protection de l'État à ceux qui, en raison de leur intérêt, auront été inscrits sur une liste spécifique dont la première fera l'objet d'une publication en 1840.

Le 29 septembre 1837, la Commission nationale des Monuments historiques est créée. Sa première réunion aura lieu le 11 janvier 1838. D'emblée elle définit sa doctrine en s'interdisant le saupoudrage des crédits qu'elle devra répartir et en subordonnant tout financement à une participation obligatoire des conseils généraux et des communes. La semaine suivante elle entamera l'examen des propositions des préfets.

Parallèlement est aussi créé dans l'organigramme du ministère un bureau, rattaché à la direction des beaux-arts et confié à Grille de Beuzelin, dont je reparlerai. Ce bureau peut être considéré comme l'ancêtre de la sous-direction

des Monuments historiques et des espaces protégés qui existe aujourd'hui au sein de la direction générale du patrimoine.

La Commission nationale des Monuments historiques et le classement en 1840 des premiers monuments historiques lorrains

Les propositions des préfets

Comment les préfets lorrains qui disposaient, je le rappelle, d'un mois pour le faire, ont-ils répondu à l'invitation du comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur ?

Moselle

Le premier à réagir est le préfet de la Moselle. Le 10 octobre 1837, Jean André Sers, en poste depuis 1830, mais en tournée, laisse le soin à un conseiller de préfecture de rédiger une très brève lettre dont je retiendrai les phrases suivantes : *« J'ai l'honneur de vous transmettre le travail demandé par votre circulaire du 11 août dernier. Je me suis attaché pour ce travail à l'Académie royale de Metz... Le rapport de sa commission permanente d'antiquités remplit sans doute vos vœux. J'adhère entièrement aux propositions qu'il contient »*. Bref on ne peut pas considérer qu'il attache une importance particulière à ce dossier.

Le rapport joint au courrier signé de Victor Simon, président de l'Académie royale de Metz, fait en revanche douze pages. Il évoque d'abord et par arrondissement une trentaine d'édifices. Il poursuit en appelant l'attention du ministre d'une manière toute particulière sur huit *« monuments considérés comme les plus importants et les plus menacés »* énumérés dans l'ordre suivant :

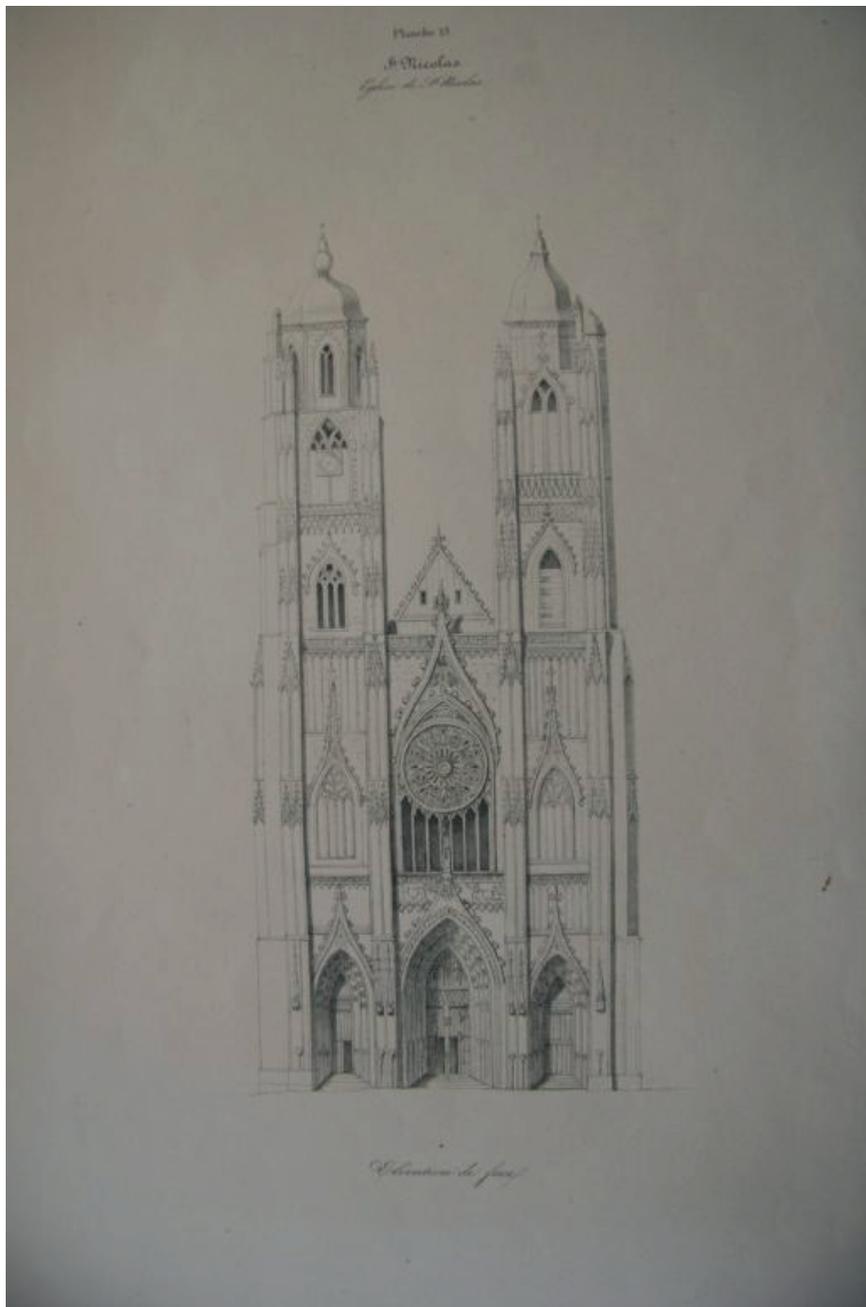
- Les arches de Jouy et celles situées sur la rive gauche de la Moselle
- La cathédrale de Metz
- L'oratoire des Templiers et ses dépendances situés à la citadelle de Metz.
Ce bâtiment devra être recommandé aux soins de l'administration des constructions militaires.
- Le magasin de l'artillerie (idem)
- La tour de Waldeck, canton de Bitche
- Les ruines de Falkenstein
- Un tombeau romain de Joeuf qu'au moyen d'une faible somme on pourrait acquérir et sauver d'une destruction imminente.
- Les ruines du château d'Ottange.

En ce qui concerne les besoins de financement, il estime à 6 000 F les sommes nécessaires pour les quatre premiers monuments cités.

Meurthe

Lucien Emile Arnault, préfet de la Meurthe depuis le 1^{er} février 1831, prend à son compte les propositions qu'il formule le 19 octobre 1837 dans les termes suivants : *« Deux édifices me semblent devoir entrer dans cette catégorie : la cathédrale de Toul et l'église de Saint-Nicolas. Les notices et les dessins que je joins contiennent des détails qui répondent aux questions posées dans votre circulaire en ce qui regarde l'époque de fondation, l'ordre d'architecture et les souvenirs historiques.*

Quant aux sommes nécessaires pour conserver ces édifices ou les remettre en bon état, les devis sommaires annexés aux notices en font connaître le montant approximatif.. Ces deux beaux monuments auxquels on n'a pu depuis longtemps n'effectuer que de légères réparations, se trouvent dans un état de dégradation vraiment déplorable ; les réparations de la couverture de la voûte de l'église de Saint-Nicolas exigeraient seules une somme de 9130,80 F que la ville est dans l'impossibilité de fournir puisque ses revenus qui ne s'élèvent qu'à 2 000 F environ ne peuvent suffire à ses dépenses ordinaires obligées. Il serait donc urgent, monsieur le Ministre, qu'une somme de 9 000 F au moins fût accordée pour l'exécution de ces travaux indispensables mais par suite desquels la ruine seule du monument peut se trouver ralentie, pas pour sa réparation complète pour laquelle il ne faudrait pas moins de 60 à 70 000 F.. »



Vosges

Le préfet des Vosges, Alexis Aimé Joseph de Méricault, en poste depuis deux ans, répond le 26 décembre 1837, presque sept mois après avoir reçu la circulaire du ministre de l'Intérieur. Cette lettre est perdue mais nous en connaissons l'existence par la réponse du ministre qui en accusera réception le 9 janvier 1838.

La lettre était accompagnée d'un rapport de la Société d'émulation qui dit s'appuyer sur deux sources : les archives de l'ancienne Commission des antiquités à laquelle la Société a succédé et des visites détaillées *in situ*.

Le classement retenu est le suivant :

- Église de Champ : non chiffré
- Tour de Sainte Marguerite : besoin 1 500 F
- Église d'Etival : demande de 500 F
- Maison de Jeanne d'Arc : 1 000 F
- Inscriptions à placer sur les maisons où sont nés Claude le Lorrain et Gilbert : 150 F
- Statues du Donon : 800 F pour les transporter au musée départemental.

Meuse

Le comte Joseph d'Arros nommé préfet en août 1830, répondra neuf mois après la demande du ministre. Il va rencontrer les plus grandes difficultés à réunir les informations nécessaires. Il rédigera en effet deux courriers d'attente le 5 décembre et le 8 janvier dans lesquels on devine une certaine fébrilité et on comprend aussi que les correspondants désignés en 1830 ne font pas preuve du dynamisme attendu.

Ce n'est que le 7 avril 1838, soit quatre ans après avoir reçu un rappel destiné aux préfets retardataires, qu'il répond : *« J'ai prescrit des investigations dans divers points du département pour connaître l'importance et la situation de ceux des MH qui devraient vous être désignés... Le département de la Meuse compte, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le faire observer, un très petit nombre de monuments historiques importants. Les principaux sont l'église d'Avioth, celle de Rembercourt aux Pots, la tour qui sert de prison à Ligny et un sépulcre existant dans l'église paroissiale de Saint-Mihiel »*. sans même citer Ligier Richier. Il joindra un important rapport issu de ses diverses consultations.

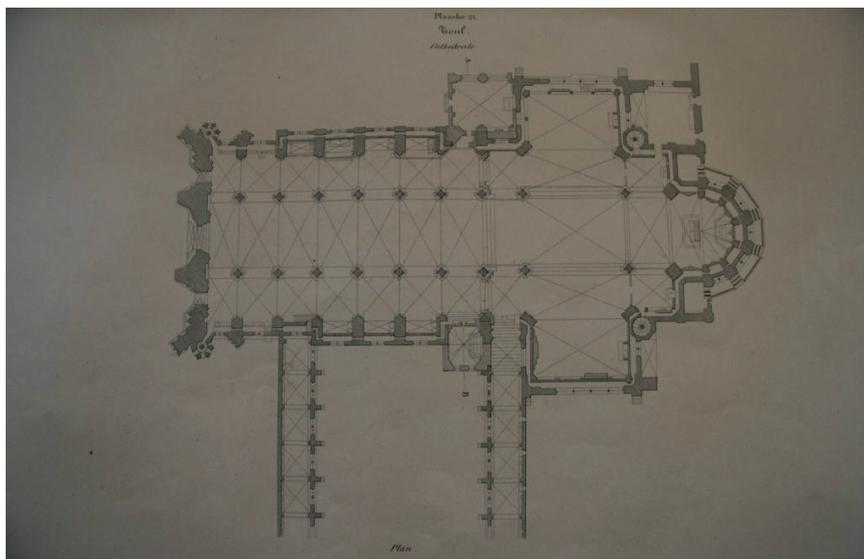
Les choix de la Commission

Il y a de grandes lacunes dans la suite des compte-rendus de la commission qui s'est attelée à l'examen des propositions des préfets, comme je l'ai dit, dès sa seconde réunion. Pour la petite histoire, le premier monument lorrain qui sera retenu sera la cathédrale de Toul le 5 mars 1838. Les décisions de financement, qui interviendront ensuite au fil des séances de la commission, donneront au final lieu à une liste définitive et officiellement arrêtée en annexe du rapport que la commission adresse au ministre de l'Intérieur le 20 mai 1840, intitulée : « Liste des Monuments historiques pour lesquels des secours ont été demandés et que la commission a jugés dignes d'intérêt. »

Cette liste opère une distinction entre trois catégories :

- En capitale les monuments désignés par la commission comme devant être l'objet de travaux urgents et considérables, qui ne comprend aucun édifice lorrain.
- Les monuments d'un mérite remarquable au rapport de l'art et de l'histoire, mais dont les réparations exigent des sommes moins importantes et ceux dont la situation n'a pas encore été constatée par des études suffisantes.
- Une dernière catégorie regroupe les édifices dont le financement est inférieur à 3 000 francs.

Dans le rapport de présentation de douze pages qui précède la liste, la commission donne les critères à l'aune desquels elle a finalisé sa liste.

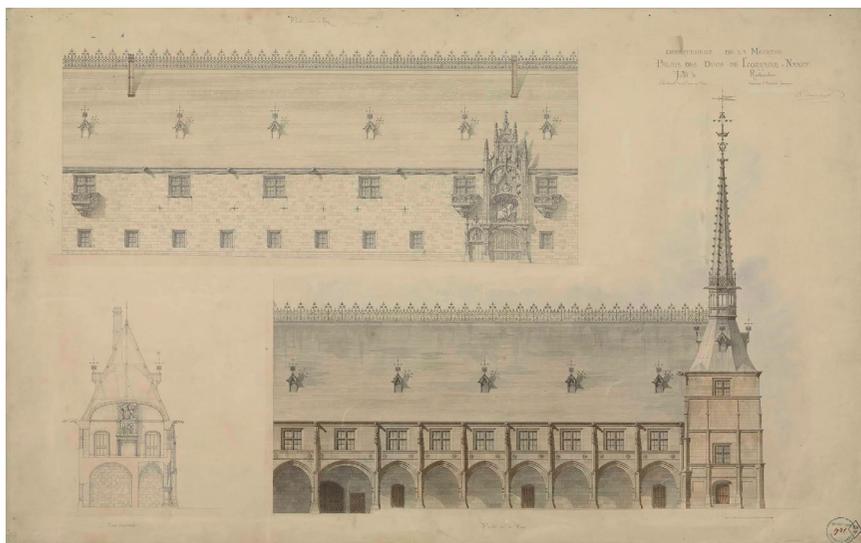


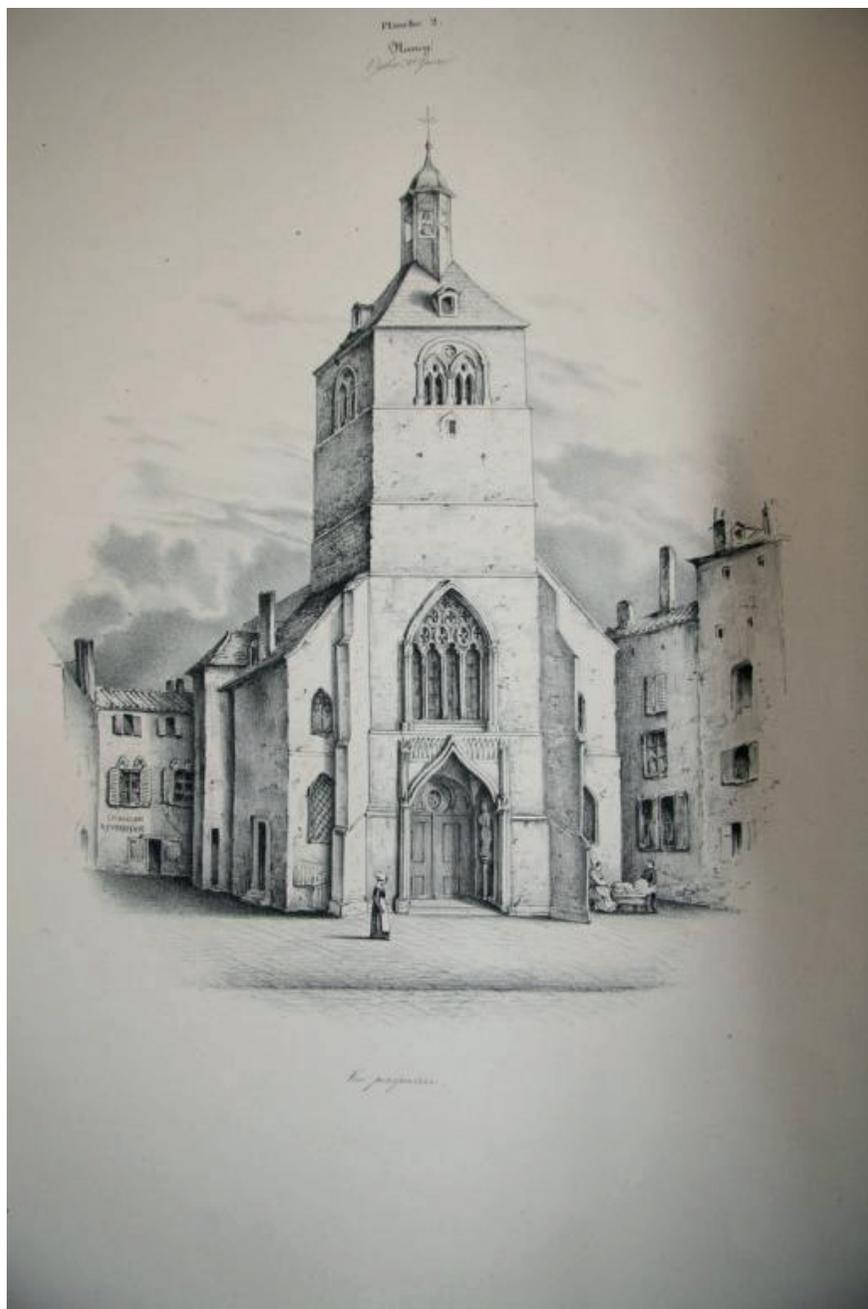
- Conformément au goût de l'époque, elle considère que ne sont jugés recevables que les monuments antiques et médiévaux.
- Ses choix sont par ailleurs fondés sur l'importance artistique des monuments, leur situation matérielle et les ressources locales qui peuvent être dégagées pour leur restauration.
- Les cathédrales et les édifices diocésains en sont explicitement écartés. Ils relèvent en effet du ministère des Cultes qui dispose d'ailleurs d'un budget qui variera entre le double et le triple de celui du ministère de l'Intérieur au plus haut de sa progression avant le Second Empire.
- Enfin le rapport précise que l'octroi des financements reste subordonné à la constitution d'un dossier d'étude comprenant notice historique, plans, coupes, élévations, descriptif du processus prévu et devis établis par un architecte.

Sur ces bases et par département la commission, a établi les classements suivants :

- Meurthe

Elle a retenu les deux propositions du préfet Arnault dans la seconde catégorie. Mais elle y a ajouté dans l'ordre suivant : l'église Saint-Epvre de Nancy, les tombeaux des ducs de Lorraine, l'ancien château ducal, l'église Saint-Martin de Pont-à-Mousson, le château et l'église du Hohenbourg (probablement une erreur administrative puisque situés dans le Bas-Rhin), un tombeau à Saint-Sauveur (arrondissement de Sarrebourg) et l'ancien château de Vaudémont.





Aucune source n'en fait foi mais il est plus que vraisemblable que, dans un souci d'équilibre avec les autres départements, le choix de certains édifices supplémentaires ait été influencé par Grille de Beuzelin, premier chef du bureau des monuments historiques et secrétaire de la commission à partir du 30 septembre 1839.

A ce stade je me dois évidemment d'ouvrir une parenthèse explicative. En 1835 avait en effet été créée par Guizot devenu ministre de l'Instruction publique un autre organisme, le Comité des arts et monuments dont Mérimée faisait aussi partie et qui aurait d'ailleurs pu supplanter la Commission des Monuments historiques. En effet son objet d'abord tourné vers la publication des documents inédits de l'histoire de France, s'est rapidement orienté aussi vers la réalisation d'un inventaire des richesses monumentales de la France. Henri Lepage sera le correspondant de cet organisme pour la Meurthe.

Dans ce contexte, décision avait été prise de faire explorer chaque département avec le plus grand soin par un archéologue chargé de décrire et dessiner les monuments des arts antérieurs au XVII^e. La Meurthe avait été choisie dès 1835 par le ministre de l'Instruction publique comme premier département, et son étude confiée à Grille de Beuzelin, archéologue issu de la Société des antiquaires de Normandie, proche d'Arcisse de Caumont et membre de la Société française d'archéologie. En raison du temps nécessaire pour couvrir tout le département, l'intéressé dut se limiter aux arrondissements de Toul et de Nancy auxquels il explique avoir dû consacrer deux mois et demi de tournée et six semaines pour terminer les dessins et coordonner ses notes. Sur la base de son expérience, il évaluera ainsi à 130 ans l'inventaire pour la France entière et, en raison de son coût, l'expérience tourna court sous cette forme.

Ce rapport (que vous pouvez consulter avec son atlas à la Bibliothèque Stanislas) est en tous cas particulièrement précieux et instructif. A sa lecture on mesure en particulier le peu d'appétence de l'époque pour le XVIII^e. Son appréciation la plus positive pour son architecture est celle-ci : *« Bien que ces monuments soient moins respectables que ceux d'une époque plus reculée, ils sont encore une expression de l'art qu'il faut empêcher de détruire, surtout à Nancy où leur richesse ne manque pas toujours de grâce »*.

En revanche et pour en revenir à notre liste, la plupart des monuments rajoutés y sont valorisés, Saint-Epvre étant jugée seulement intéressante du point de vue de son histoire.

- Meuse

Aux propositions du préfet s'ajoute le calvaire de Hattonchatel qui, comme le sépulcre de Saint-Mihiel, est classé dans la seconde catégorie.

- Moselle

Pas de rajout mais la cathédrale de Metz n'apparaît pas puisqu'elle relève du ministère des Cultes.

- Vosges

Après discussions seront officiellement retenues les propositions du préfet, la plupart dans la seconde catégorie, auxquelles on ajoutera les églises de Moyen-Moustier, Saint-Nicolas de Neufchâteau, et de Sainte-Marguerite. Des vitraux d'Autrey, on passe au classement de l'église en entier. La maison du poète Gilbert à Fontenoy-le-Château un temps retenue disparaît.

Si l'ajout de Saint-Nicolas de Neufchâteau se comprend, celui de l'église de Moyennoutier complètement reconstruite au XVIII^e siècle peut étonner. Jules Laurent, futur correspondant, en demandera d'ailleurs la radiation.

Sans certitude, l'origine de cet ajout peut s'expliquer par la réponse du préfet des Vosges à une enquête effectuée sous la Restauration et interrompue en 1824. Dans une longue lettre bien argumentée, le sous-préfet de Saint-Dié, très averti de la place jouée par ce qu'il appelle le val de Saint-Dié dans l'essor du mouvement monastique, avait particulièrement valorisé la dimension historique de Moyennoutier et la qualité de son architecture.

La liste de 1846

Même si l'on considère aujourd'hui ces 30 édifices comme la première liste officielle, une nouvelle circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 1^{er} octobre 1841 adresse à chaque préfet la liste des monuments de son département qu'il dit avoir été provisoirement classés.

Il leur demande de s'entendre avec les correspondants du Ministère de l'intérieur, les sociétés savantes et les architectes du département pour y proposer les rectifications et les additions qu'ils jugeront convenables. Des révisions restrictives interviendront ensuite en 1862 et 1875 en appliquant la même procédure.

Le rôle des correspondants lorrains ayant été majeur dans la révision de la liste dont le caractère officiel prendra effet avec le rapport de la Commission au ministre de 1846, je me dois d'aborder ici les conditions de leur nomination.

La seconde génération de correspondants

On se souvient qu'une première vague de nominations accompagna la création de la fonction d'Inspecteur général des Monuments historiques. En 1837 on fait néanmoins le constat national que leurs communications sont très rares et même presque nulles.

C'est pourquoi le 11 mai 1839 une circulaire réorganise ce réseau en limitant le nombre à un, voire deux titulaires par département et en précisant leurs attributions: «*Les correspondants doivent surveiller les travaux de restauration des édifices antiques et du moyen-âge, signaler les découvertes qui intéressent l'archéologie, prévenir les actes de vandalisme qui compromettraient l'existence de nos monuments et correspondre à cet effet sous couvert du Ministre avec l'Inspecteur général des Monuments historiques.*» Le ministre indique aussi les qualités requises, notamment le dessin, pour exercer la fonction, en précisant que les architectes ne sont pas forcément les mieux à même de l'exécuter en raison du risque de conflit d'intérêt auquel ils pourraient être exposés.

Il est intéressant de noter que dans l'esprit de ce document le rôle du correspondant préfigure d'une certaine manière celui qui sera dévolu à l'Architecte des bâtiments de France.

Une première liste nommant ou confirmant 29 correspondants est publiée le 25 octobre 1839. Elle comprend trois Lorrains nommés pour la Moselle, la Meurthe et les Vosges.

Victor Simon, proposé par le préfet de la Moselle le 13 juin 1839, est membre de l'Académie royale de Metz. Il en est aussi le rapporteur de la commission d'archéologie. Pour le distinguer le préfet écrit: «*Quelques membres de l'Académie se livrent aussi à l'étude de cette science mais les occupations journalières des uns et la spécialité dans laquelle se renferment les autres ne constitueraient pas un concours assez vif pour remplir les intentions du gouvernement*».

Victor Simon se montrera un correspondant actif et prolifique. Il adressera chaque année un important rapport sur la situation de tous les monuments historiques classés, les travaux dont ils font l'objet, notamment Jouy-aux-Arches où Mérimée se rendra en 1845 pour examiner le mode de restauration; il y ajoute des commentaires et son avis sur tous les édifices qui lui paraissent importants. Ainsi peut-on suivre l'évolution des travaux qui se déroulent sur la cathédrale de Metz financés par le ministère de la Justice et des Cultes. Cet élargissement du rôle qui est le sien l'amène à se préoccuper tout particulièrement du château de Prény situé dans la Meurthe mais dont les propriétaires lui paraissent se désintéresser totalement, et qu'il propose à l'État d'acquérir dès décembre 1840.

Il insiste dès 1840 sur son classement et celui de la chapelle de Morlange, et il considère que le château d'Ottange n'est pas digne de figurer sur la liste de 1840.

Pour l'anecdote, Mérimée lui adjoindra du 25 mai 1840 au 13 mai 1841 Félicien de Saulcy, célèbre numismate, professeur de mécanique à l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz et secrétaire de l'Académie royale de Metz, avec lequel il s'était lié d'amitié lors de sa tournée de 1836. Mais il quittera la Lorraine dès 1841 pour occuper la fonction de conservateur du musée de l'artillerie à Paris.

Le 3 mars 1846, Victor Simon adresse à Mérimée une liste de 13 nouveaux monuments à classer. Le 21 mars la commission n'en retiendra que deux : la chapelle de Morlange et les ruines du château de Saint Blaise.

Jules Laurent est nommé correspondant du département des Vosges dans le même arrêté que Victor Simon. Il succède à la Société d'émulation mais il en est membre et il est aussi nommé au détriment de M. Grillot, architecte départemental ; M. Laurent est aussi conservateur du musée d'Epinal.

Comme Victor Simon et dès sa nomination, Jules Laurent fait preuve d'une intense activité dont témoigne une abondante correspondance. Celle-ci fait ressortir trois caractéristiques :

- d'abord une très bonne connaissance de l'ensemble du terrain départemental qu'il semble parcourir en permanence, et une attention constante aux besoins financiers nécessaires à l'entretien et la restauration des édifices.
- ensuite un intérêt certain pour l'antiquité et donc les fouilles à conduire notamment à Grand, site au bénéfice duquel il s'emploiera constamment.
- enfin la place qu'il accorde au musée d'Epinal dont il reste d'abord le conservateur. A ce titre il n'échappera pas aux conflits d'intérêt, d'une part en demandant des crédits pour des travaux d'aménagement des salles et des collections, d'autre part en amenant le préfet à utiliser pour restaurer les vitraux de l'abbaye d'Autrey, des crédits accordés pour transporter des statues du Donon au musée.

Mérimée écrira à ce propos : *« Si l'on permet aux préfets de modifier les décisions du ministère, il arrivera qu'au lieu de faire réparer d'anciens monuments, ils dépenseront les subventions qui leur sont accordées à faire des aménagements nouveaux dans leur préfecture. D'ailleurs nous en avons déjà eu un exemple et je crois qu'il est temps d'y mettre ordre ».*

Dans le contexte de la révision de la liste, outre le retrait de l'abbatiale d'Autrey, Jules Laurent demandera celui de l'abbaye de Moyenmoutier *« reconstruite à la fin du siècle dernier »* et l'ajout des église Saint-Maurice d'Epinal, de Pompierre, et des ruines de Liffol-le-Grand et de Grand. La commission le suivra pour Epinal et pour Grand.

Pour la Meurthe, confrontée à une liste de 12 noms, proposée par le préfet Arnould, la Commission finit par choisir la section des antiquités de notre Académie au détriment de trois autres personnalités d'abord pré-sélectionnées : MM. Châtelain, (architecte départemental), Blanc et Paul Laurent, archéologues.

L'information figure dans le compte rendu de notre Compagnie pour l'année 1839 : *« C'est ici de faire connaître une décision ministérielle récente qui autorise la section des antiquités de notre société académique à correspondre directement avec le Ministre de l'intérieur. Cette nouvelle doit intéresser vivement les savants qui ont voué leurs soins à la recherche des antiquités et à la conservation des monuments historiques du pays, car elle prouve que le gouvernement saura apprécier et encourager leurs utiles travaux ».*

Les attentes du ministère sont précisées le 1^{er} juillet dans une seconde lettre au préfet renouvelant cette nomination après établissement d'une nouvelle liste de 77 correspondants, accompagnée des instructions qui suivent : *« (...) ces fonctions obligent (le correspondant) à adresser au Ministre, au moins deux rapports par an, l'un en avril, l'autre en novembre, sur l'état des monuments confiés à sa surveillance, l'exécution des restaurations ordonnées et les nouvelles découvertes dont elle aurait eu connaissance. Elle devra en outre faire un rapport spécial toutes les fois qu'un besoin d'urgence se fera sentir et appeler votre attention sur toutes les mesures utiles à la conservation et à l'entretien des monuments historiques que renferme votre département (...) ».*

Quatre ans plus tard, ce courrier est à mettre en relation avec une lettre du préfet Arnould du 9 avril 1845 qui propose au ministre de l'Intérieur *« la candidature (aux fonctions de correspondant pour la Meurthe) de M. Victor Sansonetti, artiste de Nancy particulièrement voué aux recherches archéologiques et à la reproduction par le dessin des monuments historiques »* en ajoutant : *« une commission de la société académique de Nancy se trouve déjà chargée de fournir à l'administration des renseignements sur ces objets mais les membres qui la composent livrés tous à d'autres occupations ne peuvent que se déplacer rarement pour procéder à des explorations souvent nécessaires. En leur adjoignant avec ce titre un artiste maître de son temps, il en résulterait plus d'exactitude dans la marche de ces intéressants services (...) ».* On comprend en creux que les exigences évoquées dans la lettre du 25 mai 1840 pour des fonctions qui restent bénévoles ne suscitent pas toujours l'enthousiasme...

La Société académique reconnaîtra d'ailleurs ses difficultés dans un courrier dès le 8 décembre 1841 signé de Justin Lamoureux en réponse unique et tardive à deux demandes successives du ministre de l'Intérieur, datées du 19 septembre 1840 puis du 1^{er} octobre 1841. La première sollicitait son avis sur les 10 édifices

classés, la seconde portait sur l'actualisation de la liste de 1840. Le président de la section d'archéologie justifie d'abord ses retards par l'importance des recherches à faire mais aussi l'absence de moyens.

A la seconde lettre qui porte sur la rectification du classement, il fait une réponse d'attente précisant que « *la commission qui a déjà recherché deux ou trois documents propres à répondre est occupée aux soins de les compléter et aura l'honneur de vous les transmettre dans un temps peu éloigné (...)* » Il ne fait donc aucune proposition nouvelle et s'il y a eu réponse définitive, je ne l'ai pas trouvée. Le seul ajout qui sera fait à la liste en 1846 est celui de l'église des Cordeliers. Son examen interviendra en commission le 8 mars 1844 et sur la base d'un rapport confié à Émile Boeschwilwald, jugé très bien fait, on attribuera 1 000 F pour la restauration de l'édifice.

En revanche, en réponse au courrier du 19 septembre 1840 et en sus de ses excuses, la société académique transmet sur une douzaine de pages, une série d'observations sur les dix édifices classés, leur histoire, et surtout leur état de conservation dont je retiendrai une observation qui est un jalon important de la préhistoire du Musée Lorrain. Une partie significative du rapport est en effet un plaidoyer mené avec conviction et lyrisme pour la création d'un musée des monuments lorrains au sein du Palais ducal. Les observations de l'Académie dans ce document font ouvertement référence à celles de Grille de Beuzelin dans son rapport qui semble avoir par ailleurs considérablement influencé l'ensemble du travail de la section académique.

Dès les premières pages de son inventaire, Grille de Beuzelin écrit en effet ceci : « *Mais avant de rien entreprendre, il faudrait préparer à Nancy un local pour recevoir convenablement ce qui serait découvert; jusqu'à présent tout ce qui a été réuni par la société académique de cette ville est jeté pêle-mêle dans une salle, et ne peut être examiné, encore moins dessiné. Cet état de chose est déplorable (...)* »

Comme ceux qui connaissent plus particulièrement le musée le savent probablement, au Congrès archéologique de France qui se tiendra à Strasbourg en 1842, Arcisse de Caumont attirera lui aussi l'attention sur cette nécessité et il adressera au ministre de l'Intérieur le 4 octobre 1842 une longue lettre en ce sens. Rien ne permet de l'affirmer avec certitude mais il n'est pas interdit sur la foi de ce qui précède que Grille de Beuzelin, membre éminent de la Société archéologique de France, porte aussi une part de responsabilité dans cette initiative.

Dans la Meuse, la nomination de Oudet, architecte et conservateur du musée de Bar-le-Duc en qualité de correspondant, est plus tardive. Aux archives départementales, son nom en qualité de correspondant n'apparaît pour la

première fois que le 9 avril 1841 dans une lettre du ministre de l'Intérieur au préfet, relative à la restauration de l'église d'Avioth qui lui a préalablement été confiée en sa qualité d'architecte départemental.

Sa nomination semble témoigner d'un vivier limité car dans ces mêmes fonctions d'architecte, dès 1839, il avait fait preuve d'atermoiements coupables face aux demandes du préfet qui craignait que le retard qu'il apporte à fournir les éléments nécessaires ne compromettent le classement des églises d'Avioth et Rembercourt-aux-Pots.

On se souvient en outre que dans sa circulaire aux préfets, le ministre déconseillait le choix d'architectes comme correspondants.

Dans ce contexte, il est probable que l'origine de sa nomination repose d'abord sur l'envoi d'un rapport au ministre en 1840. Dans cet intéressant document de 11 pages sur le vandalisme dans la Meuse au XIX^e, il évoque les pillages archéologiques, les destructions coupables en insistant sur celles de Saint-Vanne à Verdun, les badigeonnages intempestifs et les restaurations destructrices, soit tout ce que Mérimée déplore régulièrement.

Dans ses fonctions, deux malheureux épisodes sont par ailleurs attachés à son action à propos desquels subsiste une correspondance nourrie : s'avérant incapable de fournir à la Commission le dossier préalable à la validation des travaux de restauration des églises d'Avioth et de Rembercourt, Oudet s'en verra retirer la maîtrise d'œuvre le 22 avril 1843 au bénéfice d'Émile Boeschwilwald, un des quatre ou cinq grands architectes nationaux qui aura aussi la charge de la cathédrale de Toul et du Palais ducal, avant et après l'incendie.

Pire, il se verra ensuite accusé d'avoir détourné une statue du site d'Avioth qu'il devra, sur injonction du préfet, restituer quelque huit ans plus tard, le 19 juin 1851. Cet épisode n'entraînera cependant aucune sanction et il continuera d'exercer son rôle au début du Second Empire.

Dans le contexte de l'actualisation du classement opéré en 1840, Oudet proposera les églises d'Étain, qui conserve un groupe de statues attribuées à Ligier Richier, et de Vassincourt ; les deux seront retenues. A noter qu'en dépit du signalement par le préfet le 15 février 1842 de la présence du tombeau de René de Chalon, dont est issu le « Squelette » de Ligier Richier, dans l'église Saint Etienne de Bar-le-Duc, la commission qui examinera le dossier le 3 février 1843 l'ajournera.

Les architectes

Avant de conclure, il me faut évidemment dire quelques mots des architectes dont le rôle est d'ailleurs plus important que celui des correspondants, mais dont on ne peut juger de l'action que de manière souvent indirecte.

Au départ et comme partout en France, le ministère, l'Inspecteur général et la Commission s'appuieront sur le réseau des architectes départementaux.

Ainsi ai-je évoqué les noms de Oudet pour la Meuse et de Grillot pour les Vosges, membre de la Société d'émulation qui se verra confier les travaux qui seront subventionnés à Saint-Maurice d'Épinal; Châtelain, architecte départemental de la Meurthe, n'apparaît pas dans les documents que j'ai consultés mais on sait que s'il s'était vu confier les premières études sur le transfert dans la Galerie des Cerfs des archives départementales et du trésor des chartes de Lorraine, c'est encore à E. Boeschwilwald que sera attribuée la maîtrise d'œuvre lorsque le projet de musée devint irréversible.

J'ai déjà dit comment Oudet se fit écarter de tous les gros dossiers meusiens.

Très vite et comme partout en France, la Commission mesurera en effet les conséquences d'une formation dans laquelle aucun enseignement sur la construction médiévale n'était intervenue, et elle finira dès 1842 par confier la maîtrise d'œuvre des grands édifices à un nombre restreint de quatre ou cinq architectes parisiens en qui l'expérience lui avait appris à faire toute confiance. C'est ainsi que E. Boeschwilwald, qui succédera à Mérimée en 1860, se verra peu à peu confier la maîtrise d'œuvre de presque tous les grands édifices lorrains, à l'exception notable à cette époque de Saint-Nicolas-de-Port qui sera confié à Vivenot dont les devis de plus en plus conséquents contrarieront Mérimée.

A cet égard comme à celui de tous les autres volets de cette histoire, la Lorraine ne se singularisera pas des autres territoires.

Conclusion

On a dit du ministère des Affaires culturelles en 1959 qu'il dut faire « *Avec presque rien contre presque tous* ». La formule vaut à mon sens pour la Monarchie de Juillet dès lors que Guizot instaura l'Inspection générale des Monuments historiques.

Au niveau national, sur les 2 420 édifices qui seront classés en 1846, 462 auront fait l'objet dès 1842 de projets de travaux de consolidation pour un total de 5 959 217 F, dont 1 021 493 F réunis par les départements, communes et fabriques.

Rançon du succès, malgré un quadruplement du budget depuis 1830, dès 1848 la tâche de la Commission ne consiste plus qu'à constater les besoins urgents qu'elle ne peut satisfaire. C'est pourquoi les listes d'abord établies, qui peuvent surprendre à plusieurs titres, seront considérablement révisées du 30 avril au 22 juillet 1853.

Au niveau régional les archives sont trop partielles et lacunaires pour mesurer avec précision si notre territoire est traité avec équité. Une étude très approfondie des documents comptables pourrait en affiner l'approche. Ils sont néanmoins très incomplets et il apparaît extrêmement difficile d'appréhender la suite réservée aux demandes de crédits présentés. Une intuition fondée sur une lecture trop rapide des éléments disponibles auxquels j'ai eu accès m'amène à considérer que la Lorraine en bénéficie à proportion du patrimoine éligible, de la motivation financière des autorités compétentes et de l'efficacité des architectes locaux responsables de nombreux retards initiaux.

Ce qui apparaît en tous cas évident c'est qu'en Lorraine comme ailleurs les véritables problèmes sont posés d'emblée : sensibilisation des propriétaires et notamment des conseils municipaux, choix des monuments, déontologie de la restauration, compétence des professionnels, modicité des crédits... et surtout bataille contre l'intérêt particulier, l'ignorance et la bêtise que dès 1832 Vitet résumait ainsi : *« Les maires, les curés, les fabriques et surtout les conseils municipaux me donnent bien du mal. Impossible de leur faire entendre raison et si vous ne m'armez pas d'un bout d'article de loi, d'ici à 10 ans, il n'y aura plus un monument en France »*.

Comme je l'ai dit en introduction, la liste de 1 840 comprenait 1 090 édifices classés dont 30 lorrains. Il y a aujourd'hui plus de 43 000 édifices protégés. Plus de 14 000 sont classés dont 566 en Lorraine auxquels il faut ajouter 887 inscrits et 90 édifices mixtes.

Plus encore que ces chiffres, ce qui apparaît réellement déterminant pour apprécier ce bilan, c'est d'abord la crédibilité de l'organisation mise en place.

A cet égard, dès le 28 avril 1844, Mérimée pouvait écrire de Strasbourg à Ludovic Vitet : *« J'ai trouvé ici à ma grande surprise l'opinion bien établie qu'un édifice classé était inviolable. Depuis le régisseur des tabacs jusqu'au préfet, tout le monde est pénétré du respect pour le classement ; c'est le tabou de la reine Pomaré. Moi-même je commence à croire un petit peu à notre omnipotence. Je me tiens d'ailleurs dans une grande réserve au cas où cette omnipotence viendrait à être contestée par le Ministre des finances... »*

Nous en sommes toujours là !